



DIRECTIVE DE L'ÉLÈVE DANS LE TRANSPORT SCOLAIRE

OBJECTIF

Assurer la sécurité, l'ordre et la discipline dans les autobus scolaires en prévenant tout manquement aux règles élémentaires de civisme, de savoir-vivre.

PRINCIPE DE BASE

Le principe qui doit guider l'élève est le respect mutuel des rôles de chacun, de l'autorité et du bien d'autrui. Le conducteur étant l'autorité dans le véhicule scolaire, l'élève lui doit respect et obéissance, assurant ainsi un transport sécuritaire et confortable.

IDENTIFICATION

L'élève doit s'identifier à la demande du conducteur du véhicule scolaire.

OBLIGATIONS DE L'ÉLÈVE

L'élève doit :

⇒ **Avant l'arrivée de l'autobus :**

- Quitter la maison assez tôt pour être **à l'arrêt** à temps;
- Regarder de chaque côté avant de traverser la rue;
- Attendre calmement, sans se bousculer, dans un endroit sécuritaire (trottoir, accotement, entrée de cour, etc.).

⇒ **Lors de la montée :**

- Se placer un à la suite de l'autre en ligne droite;
- Monter sans se bousculer, ni courir;
- Se tenir à la rampe au besoin.

⇒ **À bord de l'autobus :**

- Respecter le conducteur et les autres usagers;
- Se diriger immédiatement vers le siège qui lui est assigné par le conducteur et y demeurer jusqu'à destination. Il est strictement interdit de se déplacer sans raison sérieuse;
- Demeurer assis quand le véhicule est en mouvement;
- S'abstenir de fumer, manger, cracher et de jeter des rebuts à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule;

- Laisser l'allée centrale dégagée;
- Éviter de crier et de causer toute forme de désordre : siffler, blasphémer, sauter, etc.;
- Obtenir la permission du conducteur avant d'ouvrir la fenêtre;
- Garder la tête et les bras à l'intérieur de l'autobus;
- Observer un silence absolu lorsque l'autobus approche d'un passage à niveau;
- Parler discrètement et s'abstenir d'utiliser une radio sans écouteur;
- Rapporter au conducteur toute situation apparente d'intimidation et de violence;
- Rapporter au conducteur tout point pouvant mettre en cause la sécurité et le confort des usagers.

⇒ **À la descente de l'autobus :**

- Se lever de son siège seulement lorsque le véhicule scolaire est immobilisé;
- Descendre du véhicule scolaire l'un après l'autre, sans se bousculer, en commençant par les élèves qui occupent les banquettes avant;
- S'éloigner du véhicule dès que possible.

⇒ **Au point d'arrêt :**

- Traverser à l'avant de l'autobus seulement;
- S'assurer que les feux intermittents du véhicule scolaire sont en fonction avant de traverser;
- Se tenir suffisamment en avant de l'autobus pour bien voir le conducteur;
- Attendre le signal du conducteur du véhicule scolaire avant de traverser;
- Regarder des deux côtés avant de traverser.

⇒ **En cas d'urgence :**

- Garder son sang-froid et suivre les directives du conducteur d'autobus;
- Porter secours aux plus jeunes, si possible;
- Se diriger de façon ordonnée vers la porte ou les sorties de secours s'il est nécessaire de quitter l'autobus;
- Se rendre à un endroit éloigné de l'autobus;
- Se rendre à la maison la plus rapprochée pour demander de l'aide, si le conducteur d'autobus en est incapable.

MANQUEMENT AU PRÉSENT RÈGLEMENT

Le conducteur de l'autobus informe l'élève, l'autorité parentale et la direction d'école des manquements dans les délais les plus courts, afin d'obtenir leur collaboration.

Si le manquement persiste, l'administration du transport en consultation avec la direction de l'établissement peut appliquer des sanctions proportionnées à l'infraction commise pouvant aller jusqu'à la suspension du droit de transport.

BRIS ET VANDALISME

Les parents sont responsables des dommages causés à la propriété d'autrui par leur enfant.